

Aide à la création d'entreprise

CLAP LILLE

Présentation du dispositif

Le Comité Local d'Aide aux Projets (CLAP) de Lille accueille et accompagne les porteurs de projets désirant implanter leur activité dans les communes de Lille, Lomme ou Hellemmes.

Le CLAP a pour but d'aider au montage de projets de création d'entreprise mais également d'autres projets, à caractère humanitaire, sportif, culturel et apporte aux porteurs de projet un soutien technique en ingénierie (conseil, accompagnement, aide au montage technique et financier des dossiers, ...).

Une aide financière peut également être allouée sous forme de subvention aux porteurs de projets de 18 à 30 ans.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont éligibles à la subvention les porteurs de projets de 18 à 30 ans suivants :

- demandeurs d'emploi indemnisés ou non,
- salariés en emploi précaire dont les revenus n'excèdent pas le SMIC ou faiblement rémunérés,
- bénéficiaires de revenus de solidarité,
- porteurs de projet dont le montant des investissements est inférieur ou égal à 45 000 €,

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide financière apportée par le CLAP de Lille peut atteindre :

- 1 000 € pour les projets à caractère économique,
- 800 € pour les projets socio-culturels.

Quelles sont les modalités de versement ?

Le versement de l'aide ne sera effectif qu'après l'engagement du créateur d'être suivi au moins pendant la première année d'activité.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Les demandes de subvention ou d'informations complémentaires sont à faire à CLAP Lille.

Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
 - > Créateur
 - > Demandeur d'emploi
 - > Jeune

Organisme

CLAP LILLE Comité Local d'Aide aux Projets de Lille

- Réussir La Mission Locale de Lille
5 bd du Maréchal Vaillant
59000 LILLE
Téléphone : 03 20 14 85 50
E-mail : clap@reussir.asso.fr